



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E124428

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 27/02/2023
6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : 484 032 578 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 39 415

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 105043111

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 105043111

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : GAP ENERGIE

130 CHEMIN DES ISCLES
ZA LES ISCLES
05400 LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Téléphone : 04 92 22 29 04

Portable : 06 88 79 04 21

Site Internet : www.gapenergie.fr

E-mail : f.rochelle@gapenergie.fr

Responsabilité légale :

ROCHELLE FRANÇOIS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	06/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/07/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	14/09/2021
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	14/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	14/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.